





4. Koungou
5. Majcavo Koropa
6. Majcavo Lamir

Chacun des villages revêt un caractère particulier lié à leur histoire propre : regroupement et déplacement de villages, ancienne activité sucrière, sites archéologiques, etc.

Le site d'étude est situé dans le village de Koungou dans la commune du même nom.

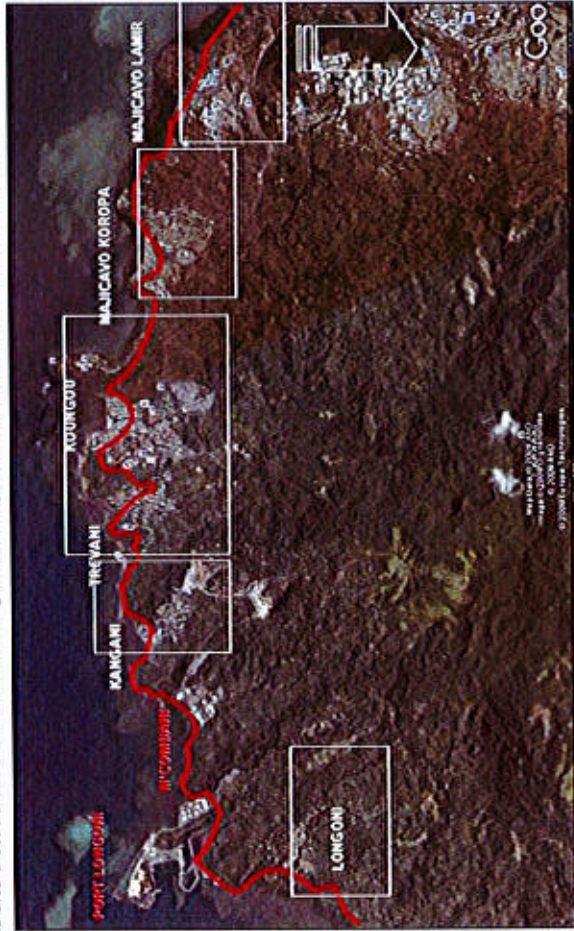


Figure 54 : Carte des villages de la commune de Koungou (Source : PLU de Koungou)

Située au Nord-Est de la Grande-Terre, la commune de Koungou occupe une position stratégique à Mayotte. Deuxième ville de l'île, après Mamoudzou, elle est limitrophe de Mamoudzou, Bandraoua et Tsingoni. Le territoire communal s'étend sur près de 28 km<sup>2</sup>. Il est composé dans le sens Est-Ouest, de 6 villages : Majcavo-Lamir, Majcavo-Koropa, Koungou, Trévani, Kangani et Longoni.

### V.3.2 Démographie

Source : Etude faisabilité EPFAM, 2018 ; PLU Koungou, 2011 ; INSEE

Les dynamiques démographiques de Mayotte sont portées par plusieurs facteurs :

- Une natalité forte / une mortalité relativement faible / un solde naturel excédentaire
- Un solde migratoire important provenant pour l'essentiel des îles voisines

En septembre 2017, 256 500 personnes habitent à Mayotte. De 2012 à 2017, la population s'accroît de 3,8 % par an en moyenne. Le rythme s'accroît par rapport à la période 2007-2012, rompant avec deux décennies au cours desquelles il avait progressivement ralenti. En 20 ans, la population mahoraise a ainsi doublé Mayotte reste ainsi le département français ayant la plus forte croissance démographique, devant la Guyane.

**Mamoudzou, Koungou et la Petite-Terre concentrent la moitié des habitants.** Capitale économique du département, Mamoudzou est la commune la plus peuplée (71 400 habitants), suivie par la commune voisine de **Koungou (32 752 habitants)**. A noter que Koungou a enregistré une augmentation de 22,6% par rapport à 2012.

La croissance démographique des communes du secteur nord-est est nettement supérieure à celle de l'île, portée :

- D'une part, par la proximité aux pôles d'emploi et d'activité de Mamoudzou et Koungou et aux dynamiques de rapprochement de ce bassin d'emploi et de limitation des temps de transport entre le domicile et le lieu de travail.
- Et d'autre part, par le manque de terrain à bâtir sur Mamoudzou conduisant les populations à s'installer en périphérie.

Les augmentations de population les plus importantes concernent les communes de Dembéné, Bandraboua, Tsingoni et Bandrélé, suivit ensuite par les communes de Mamoudzou, **Koungou** et Dzaoudzi.

La densité de population est particulièrement élevée à Mayotte. En 2017, avec 690 habitants au km<sup>2</sup>, le département n'est devancé que par Paris et cinq autres départements d'Île-de-France. Le Rhône, département de province le plus dense, compte 555 habitants au km<sup>2</sup>.

La commune de Koungou dénombre près de 32 752 habitants, soit 12,5 % de la population de Mayotte (256 518 habitants) au RGP 2017, ce qui place Koungou comme 2<sup>ème</sup> commune de l'île.

Selon le recensement de la population, le village de Koungou accueille 9 350 habitants, soit **29 % de la population de la commune**. Le village enregistre une augmentation de 20% de la population entre 2012 et 2017 (7 777 habitants en 2012). Il s'agit du 2<sup>ème</sup> village le plus peuplé de la commune après Majcavo-Koropa (11 698 hab.).

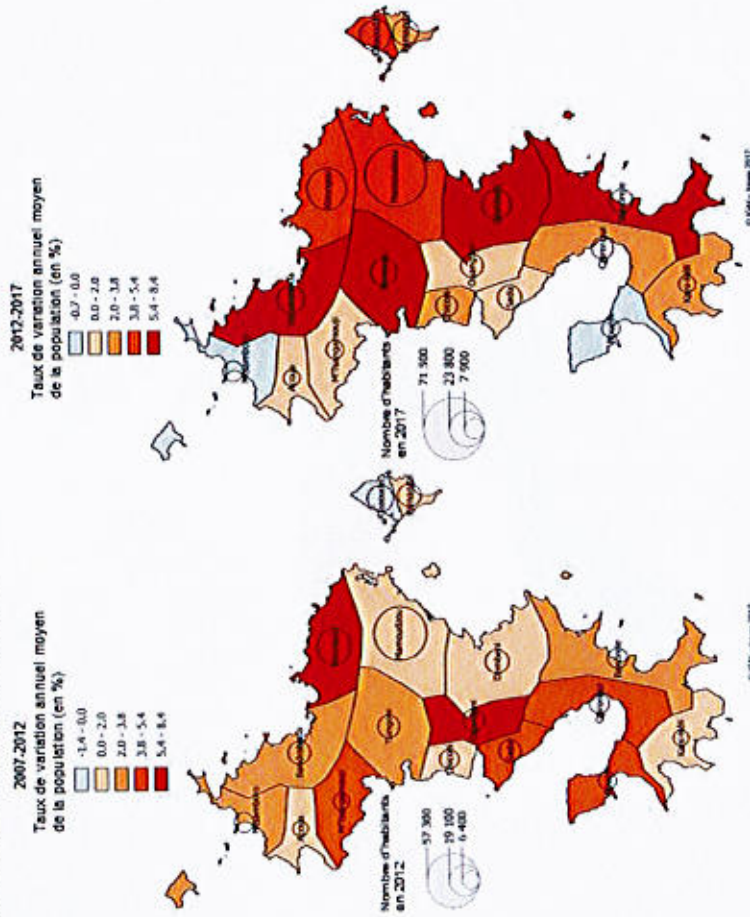


Figure 52 : Taux de variation annuel moyen de la population (%) (Source : Insee, 2017)



Après près de 32 150 habitants, Koungou se positionne à la seconde place concentrant 12,5 % de la population de Mayotte. Le village de Koungou compte 9 350 habitants, soit 29 % de la population communale. Il a enregistré une augmentation de 20 % de la population entre 2012 et 2017 (7 777 habitants en 2012). Koungou est le 2ème village le plus peuplé de la commune après Majicavo-Koropa (11 698 hab.).

Le site d'étude est situé dans les hauteurs du village de Koungou.

### V.3.3 Urbanisation

Source : PLU de Koungou, 2011

Le village de Koungou connaît une tâche urbaine qui se développe depuis le lagon et vers les reliefs (Figure.63). Il existe une pression urbaine très soutenue avec l'urbanisation des côtes linéaires le long de la RN1. Le village s'étend rapidement, sans maîtrise de ses extensions. Les nouvelles constructions s'installent sur des pentes soumises aux risques.

La densité est faible avec un habitat diffus, une typologie d'habitat individuel majoritairement, les extensions désordonnées conduisant à une densité de plus en plus faible. Cet état conduit à une pression urbaine de plus en plus forte sur les espaces naturels et voués à l'agriculture.

Les services, commerces, équipements, activités constituent une trame qui vient se superposer à celle du logement, tout ce qui n'est pas bâti étant alors « commun » support de multiples itinéraires piétons, qui se prolongent dans la campagne environnante.



Figure 63: Extension urbaine au sein de la commune de Koungou (Source : PLU de Koungou, 2011)

Comme le reste de Mayotte, le développement de Koungou s'est fait sans forme urbaine réfléchie répondant avant tout à un besoin urgent de logements (constructions illégales sur les zones agricoles et naturelles).

Afin d'apporter une réponse adaptée et durable à la croissance importante de la population de l'île, et notamment dans la commune de Koungou, l'urbanisation doit être structurée et réfléchie tout comme la protection d'espaces non urbains à vocation naturelle et agricole.

Pour rappel, selon le PLU en vigueur, le site d'étude est situé en zone agricole (A) mais sur un site dégradé dans une zone de danger d'un établissement pyrotechnique sur le site de la carrière de Koungou.

### V.3.4 Logements / Habitat

Source : INSEE 2017/ PLU de Koungou, 2011/

En 2017, Mayotte compte 63 130 résidences principales. La croissance du nombre de logements est dynamique entre 2012 et 2017 : +4,1 % en moyenne par an, après +2,4 % entre 2007 et 2012. Elle accompagne ainsi la forte hausse de la population sur la période récente.

Le Département est propriétaire de nombreux terrains aux abords immédiats du site.

Le village ne s'est pas constitué par le tracé de rues, trame sur laquelle s'installe les constructions. L'accès à son logement, les cheminements prennent tout autant place en longeant les maisons pour accéder aux « arrières », passer les uns chez les autres...

Cette situation pose des difficultés pour mettre en place les réseaux et assurer des accès sécurisés à chaque construction, notamment dans les extensions spontanées actuelles.

Les constructions fragiles (maisons en tôle, bois, végétal ou terre) constituent près de quatre logements sur dix, comme vingt ans auparavant. Les étrangers y vivent bien plus fréquemment : 65 % d'entre eux habitent dans une maison en tôle, contre 25 % des Français natifs de l'île.

La part des habitations fragiles ne diminue pas car il s'en construit toujours beaucoup. Moins onéreuses et plus faciles à édifier que les maisons en dur, elles répondent en effet rapidement aux besoins en logements des nouveaux arrivants, en particulier des nombreux immigrants venus des Comores entre 2007 et 2012. La croissance démographique ayant été plus forte encore entre 2012 et 2017 qu'entre 2007 et 2012, les constructions récentes en tôle sont plus nombreuses que sur la période précédente. Ainsi, 11 600 d'entre elles ont moins de cinq ans en 2017, soit 47 % de l'habitat en tôle ; en 2012, la part de l'habitat récent en tôle était de 38 %. En comparaison, 27 % des logements en dur ont moins de cinq ans en 2017.

Sur la commune de Koungou, l'INSEE a recensé environ 7500 résidences principales en 2017 soit 12 % des logements de l'île et dont la moitié sont en tôles, bois, végétal ou terre.

Au village de Koungou, il a été recensé 2 183 habitations considérées comme résidences principales dont 40 % en tôles, bois, végétal ou terre. C'est donc une augmentation de 25 % du nombre de résidence principale entre 2012 et 2017.

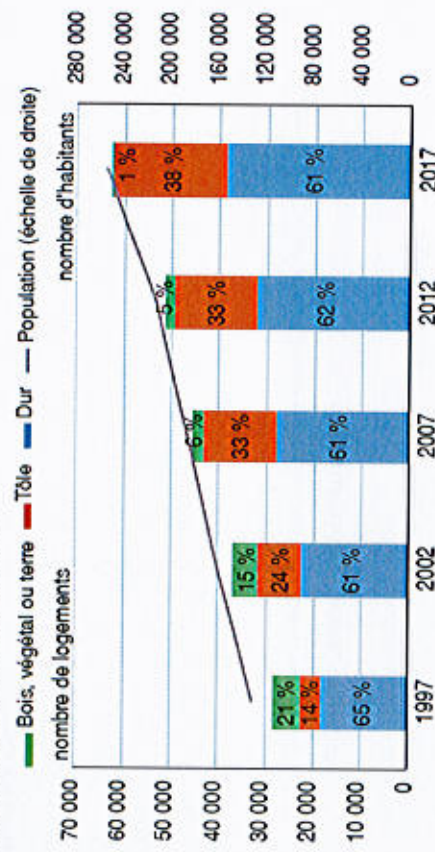


Figure 64 : Évolution de la population et du nombre de résidences principales selon l'aspect du bâti de 1997 à 2017 (Source : Insee, 2017)



A Mayotte, les conditions de logement sont difficiles. Ainsi, l'accès à l'eau reste préoccupant : 29 % des logements n'ont toujours pas d'eau courante, c'est donc 81 000 habitants concernés. L'eau manque ainsi dans 29 % des résidences principales cependant l'accès à l'eau s'est considérablement amélioré en vingt ans : en 1997, 80 % des logements n'avaient pas encore l'eau courante. Ce qui n'ont pas de tout accès à l'eau soit dans leur logement, dans leur cour ou via des biers voisins ou parents (essentiellement des habitants de maisons en tôle) s'approvisionnement à une borne fontaine, dans un puits ou directement à une rivière ou un ruisseau. Ainsi, 3 000 ménages, dont la moitié habitent Mamoudzou, se ravitaillent à l'une des bornes fontaines de l'île. Ces bornes permettent au total à 14 000 habitants de consommer de l'eau potable.

A Mayotte, 40% des logements possèdent un confort sanitaire de base (eau courante, toilettes, ou douche). Pour le cas de Koungou, 32% des habitations sont concernés par ce confort.

Par ailleurs, l'électricité n'est pas généralisée, absente dans un logement sur dix. Les conditions de vie sont cependant un peu moins difficiles pour les habitants des logements en dur. Elles se sont même améliorées depuis le début des années 2000, mais elles restent loin des standards métropolitains.

En 2017, 2 265 habitations recensées sur Koungou ne possèdent aucun point d'eau disponible, cela équivaut donc à 39% des habitations de la commune. Parmi eux, 3/4 de ces logements sont des habitations de fortune et un peu moins d'1/4 sont des maisons ou immeubles en dur.

87% des logements du village ont de l'eau courante et 86% ont de l'électricité.



Photographie 8 : Habitations de type « banga » à proximité immédiate du site d'étude (Source : ESR, Janvier 2020, Visite de site)

Au sein de la commune de Koungou, 2 265 habitations ne possèdent aucun point d'eau disponible, cela équivaut donc à 39% des habitations de la commune. Parmi eux, 3/4 de ces logements sont des habitations de fortune et un peu moins d'1/4 sont des maisons ou

immeubles en dur. 87% des logements du village ont de l'eau courante et 86% ont de l'électricité.

Bien qu'illégales et sans titre de propriété, des habitations (« bangas ») se trouvent à proximité immédiate du site (à moins de 100m au Nord-Est du site d'étude), de l'autre côté de la clôture longeant la piste d'accès.

### V.3.5 Activités socio-économiques

Source : *Projet du SAR de Mayotte, 2013 ; EDOM, Rapport d'activité 2017 ; Données INSEE, Rapport de présentation du PLU de Koungou, 2011*

#### V.3.5.1. Généralités

Mayotte connaît un développement accéléré depuis une quinzaine d'années, passant d'une économie basée principalement sur le secteur agricole à une économie de service, caractérisée par un développement du secteur tertiaire. Ce constat s'observe également sur la commune où près de 55,4% de l'emploi concerne le secteur non marchand. Ce secteur comprend l'administration publique (25,2%), l'enseignement (20,4%) et la santé humaine et action sociale (9,8%). Ce sont aussi les 3 catégories d'emploi les plus représentées sur l'île.

L'activité économique mahoraise est donc très fortement dépendante du secteur public, qui reste le premier employeur. L'économie privée est également dépendante des projets structurants et de la commande publique.

La création d'activité est de plus en plus importante à Mayotte, elle constitue un levier de développement économique. Cependant, elle se fait le plus souvent par défaut par des personnes ne trouvant pas d'emploi sur le marché local et étant obligé pour faire vivre leur famille d'organiser leur propre activité.

Tableau 12 : Taux d'emploi selon le secteur d'activités à Mayotte en 2017 (Source : Insee, 2017)

Secteur d'activité	Répartition de l'emploi en %
Agriculture et construction	10,3
Industrie	5,3
Commerce	10,8
Autres services	18,1
Administration publique	25,2
Enseignement	20,4
Santé et action sociale	9,8

La commune de Koungou se situe à environ 5 km de Mamoudzou. Dans sa relation avec le chef-lieu, elle se situe à cheval entre la 1ère couronne et la 2<sup>e</sup> couronne, lui permettant à la fois de bénéficier des services et des ressources de la ville principale, mais aussi de constituer un pôle relais d'équipements et de services, avec son aire d'attraction spécifique et sa véritable identité.

La première couronne est constituée de Majicavo Lamir, Majicavo Koropa et Koungou. La deuxième couronne concerne les villages au-delà de Koungou.

Afin de ne pas être qu'une commune doréot de la banlieue de Mamoudzou, ou un axe de transit, l'enjeu pour la commune est d'inscrire son développement au sein d'une échelle pertinente et dans une vision de rééquilibrage territorial.

Koungou fait partie du bassin d'emploi de Mayotte, dont la commune de Mamoudzou est le pôle d'activité principal. Koungou est ainsi une commune à fort caractère industriel qui comprend, de fait, plusieurs sites industriels (Zi de Mgombani, Port de Longoni, Vallée 1 et 2). Les entités implantées le long de la RN1 suivent le trait de côte.

De nombreux équipements (Mairie, dispensaire, écoles, collège, etc.) sont implantés dans le village de Koungou. A noter que le village de Trévani tend actuellement à fusionner avec le village de Koungou ; les équipements structurants assurant le lien entre les deux villages.



Selon le Tableau 18, les entreprises du secteur « Commerce, transport, hébergement et restauration » sont majoritairement présents sur la commune de Koungou.

Tableau 18 : Secteur d'activités des entreprises de Koungou en 2018 (Source : Insee, 2018)

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	928	100,0
<b>Industrie</b>	64	6,9
<b>Construction</b>	128	13,8
<b>Commerce, transport, hébergement et restauration</b>	595	64,1
<b>Services marchands aux entreprises</b>	89	9,6
<b>Services marchands aux particuliers</b>	52	5,6

En 2018, 79 entreprises ont été créées à Koungou dont la majorité dans le secteur « Commerce, transport, hébergement et restauration ». Ce chiffre est en légère baisse par rapport aux années précédant 2017 et suit cette même conjoncture depuis.

Tableau 19 : Nombre d'entreprises créées en 2018 à Koungou (Source : Insee, 2018)

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	79	100,0	60	75,9
<b>Industrie</b>	5	6,3	3	60,0
<b>Construction</b>	10	12,7	4	40,0
<b>Commerce, transport, hébergement et restauration</b>	41	51,9	35	85,4
<b>Services marchands aux entreprises</b>	11	13,9	10	90,9
<b>Services marchands aux particuliers</b>	12	15,2	8	66,7

La commune de Koungou possède peu d'emplacements de marché au regard de la surface de production agricole et de la population. Les deux principaux sites se situent dans le village de Koungou et celui de Longoni où quelques commerçants sont regroupés sur une surface de vente continue. Les autres emplacements de vente sont installés de manière discontinu sur les abords de la RN.

La proximité de Koungou avec la capitale de Mamoudzou engendre des flux importants entre ces deux communes. En effet, 46% des habitants de la commune de Koungou travaillent à Mamoudzou. Seulement 6% des habitants travaillent en dehors de ces deux communes.

Selon l'INSEE, en 2017, 3685 habitants de la commune de Koungou ont du travail soit 11,5% des habitants. 49% d'entre eux travaillent au sein de la commune et 18% travaillent au sein de la commune de Mamoudzou. En tout, 3622 personnes, peu importe leur lieu de résidence, ont choisi la commune de Koungou comme lieu de travail.

### V.3.5.2. Le secteur agricole

Source : Rapport IEDOM, 2018

#### • A l'échelle de Mayotte

En 2018, l'agriculture mahoraise ne représente plus qu'une faible part de l'économie formelle. Le devenir des filières traditionnelles (ylang-ylang et vanille) est plus qu'incertain, pénalisées par le coût du travail alors qu'aucune filière nouvelle n'émerge, handicapée en cela par la rareté du foncier agricole dont les coûts de transaction effectifs limitent le développement de nouvelles exploitations. Par ailleurs, chaque année, les problématiques sociales et démographiques réduisent progressivement les zones potentiellement cultivables.

Dès lors, la surface moyenne des exploitations agricoles du département est très réduite, seulement 0,45 ha, ce qui confère au secteur agricole une vocation sociale et le conduit à « s'informaliser ».

Ainsi, selon la Direction de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DAAF), si la production annuelle en 20171 peut être estimée à 113,4 millions d'euros, elle est à 80 % le fait du secteur informel.

En 2018, la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM) compte près de 1 8002 agriculteurs inscrits au Centre de formalités des entreprises (CFE) contre 2 736 en 2014. Ce recul de près de 900 agriculteurs recensés s'explique en partie par le découragement des professionnels par rapport à leurs obligations financières.

La DAAF estime qu'environ 150 agriculteurs sont intégrés au circuit formel. L'agriculture mahoraise constitue un moyen d'autosuffisance alimentaire ou un complément de revenu et possède donc un caractère principalement familial. Le secteur a une importance sociale essentielle puisqu'il fournit une part significative de l'alimentation de base pour la population locale. Parallèlement, il tend vers une certaine informalisation qui s'explique, entre autres, par les évolutions démographiques et migratoires que connaît le département.

Le dernier Recensement général agricole (RGA) a été réalisé en 2010 par la DAAF, puis révisé en 2017 sur les données collectées en 2016. Les données actualisées4 font état de 9 000 exploitations agricoles occupant une surface agricole utilisée de 8 725 hectares, soit 23 % du territoire mahorais. Seulement 1 674 ha ont été déclarés au titre de la PAC 2018, soit moins de 20 % de la superficie des exploitations agricoles.

#### • A l'échelle de Koungou

Selon le dernier recensement agricole (2010), l'agriculture représente une activité importante sur la commune puisque Koungou compte 1 589 exploitations agricoles la plaçant en 2<sup>ème</sup> position après Mamoudzou (soit 10% contre 14% pour le chef-lieu) qui font travailler près 3 000<sup>5</sup> personnes.

Les cultures représentent une SAU totale de 509 ha, soit la 4<sup>ème</sup> de l'île derrière Mamoudzou (1 144ha), Tsingoni (664 ha) et Dombéni (556 ha), ce qui représente une moyenne de 0,32 ha/exploitation) essentiellement utilisées pour des cultures vivrières (banane, manioc, ambrevade) et un peu de maraîchage. A noter que la grande majorité des parcelles de la commune (63%) présente une pente entre 15 et 30%.

La commune de Koungou compte également 188 exploitations de bovins, 253 exploitations d'ovins et 365 exploitations de volailles.

### V.3.5.3. A Les zones industrielles du Port de Longoni et de M'Gombani

Koungou bénéficie de la présence du port de Longoni ; seul port en eaux profondes de l'île et de la zone industrielle M'Gombani située à proximité ou des entreprises s'installent.

Ces deux zones industrielles constituent un poumon économique capital à forts potentiels de développement à moyen et long termes sur l'ensemble du littoral Nord.

D'autres entreprises / industries sont également implantées sur la ville comme ETPC-COLAS à Majicavo-Koropa. Ce village concentre également les rues commerçantes dites « Dubai » qui attirent une clientèle locale, mais aussi plus largement de l'île notamment en période de fêtes (Ramadan, Aid, etc.).

Elle bénéficie également de deux lieux de détente et de loisirs offrant restaurant, piscine, terrains de tennis, bords de mer, discothèque à Trévani et Koropa. Ces équipements demeurent toutefois peu valorisés, sous-dimensionnés et réservés à une certaine catégorie de populations.

### V.3.5.4. La présence de la carrière de Koungou (ETPC)

L'exploitation des minerais répond aux besoins économiques des filières du bâtiment et des travaux publics (BTP) de l'île : il n'y a pas de filière industrielle sur Mayotte et aucun matériau n'est, à ce jour, ni importé, ni exporté. Une enquête du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)5, jointe au dossier, montre que les roches massives sont consommées à raison de :

- 80 % pour la vente au particulier de granulats bruts ;
- 17 % pour les centrales à béton ;

<sup>5</sup> Population familiale pratiquant l'agriculture



- 3 % pour les centrales d'enrobés.

Au cours des dix dernières années, la production de matériaux de carrière a oscillé entre 650 000 et 850 000 tonnes par an. La production est estimée à 750 000 tonnes pour 2016. A ce jour, elle provient principalement de trois carrières : Koungou, Miangani et M'Tsamoudou sur Grande Terre.

La société ETPC, filiale du groupe Colas, exploite les carrières autorisées de Koungou et M'Tsamoudou. La carrière de Koungou est la principale de l'île, elle emploie 35 salariés. Elle dispose d'une production autorisée de 750 000 tonnes jusqu'en 2024, puis de 500 000 tonnes après 2024. C'est aussi l'un des sites qui disposent des réserves les plus importantes. La société ETPC dispose de la propriété foncière de l'ensemble du site. Elle exploite le seul dépôt d'explosif de l'île à l'usage des autres carrières. L'approvisionnement de Petite Terre représente 5 % de la production de cette carrière : il y est transporté par camions, qui transitent par la barge qui fait la navette entre les deux îles entre Mamoudzou et Dzaoudzi. En 2013, presque 649 000 tonnes soit 90 % de la production de l'île de granuliats concassés se concentre sur la commune de Koungou. Elle est largement excédentaire puisqu'elle ne consomme que 94 000 tonnes pour une production de 660 000 tonnes en moyenne. Elle alimente toutes les communes de l'île sauf le Sud, approvisionné par la carrière de Mtsamoudou.

De plus l'entreprise ETPC possède une usine de préfabrication de matériaux de construction en béton ainsi qu'une centrale d'enrobé à Majicavo Koropà, ces deux activités emploient 53 personnes.

### V.3.5.5. L'énergie

En 2017, Mayotte dispose d'une puissance électrique nette installée de 123,2 MW. Les moyens de productions sont assurés par deux centrales thermiques et 74 centrales photovoltaïques.

La production électrique livrée sur le réseau est de 340 792 MWh soit 29,302 ktep (Kilo Tonne Equivalent Pétrole).



Photographie 9 : Centrale thermique du site des Badamiers - Petite Terre (Source : EDM)



Photographie 10 : Centrale thermique du site de Longoni- Grande Terre (Source : EDM)

Le mix énergétique est composé à 94,6% d'énergie fossile (diesel utilisé dans les moteurs thermique) et 5,4% d'EnR d'origine solaire (photovoltaïque). On constate que le mix énergétique de Mayotte est encore **très carboné en 2017**.

En 2017, la consommation d'énergie finale à Mayotte s'élève à 308 079 MWh (source : EDM à fin 2017) : elle enregistre une augmentation de 3,2 % par rapport à 2016. Cette évolution, proche de celle constatée dans les pays émergents, s'explique par la croissance de la demande liée à l'amélioration progressive des conditions de vie de la population dont le rythme d'expansion reste important.

Tableau 20 : Evolution de la consommation d'électricité à Mayotte depuis 2015 (Source : CDM DEDDE)

Année	Consommation totale en MWh	ktep
2015	288 942	24,849
2016	301 753	25,95
2017	308 079	26,49

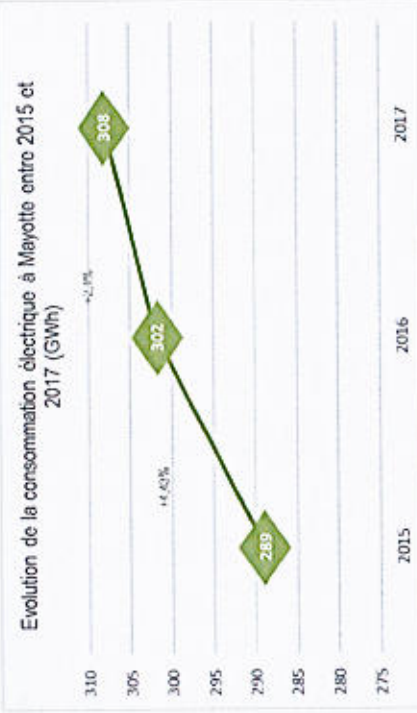


Figure 65 : Evolution de la consommation d'électricité mahoraise depuis 2015 en GWh (Source : CDM DEDDE)



Bien qu'attractive économiquement, la commune de Koungou concentre des problèmes liés à un taux de chômage élevé, l'installation massive de populations clandestines, la croissance et la rapidité de l'habitat informel sur des zones non adaptées (propriété foncière et risques naturels sur les versants des collines et/ou les mangroves), l'accès au logement (la population croît plus vite que l'offre), des problématiques d'hygiène, de salubrité publique et de sécurités dues à un manque de réseaux de base (EP, EU, électricité, éclairage publique, numérique) et d'accessibilité des services urbains de propreté et de maintenance (y-compris pour la collecte de déchets).

La carrière de Koungou est la principale de l'île, elle emploie 35 salariés. Elle répond aux besoins économiques des filières du bâtiment et des travaux publics (BTP) de l'île.

Le développement des EnR dans le contexte insulaire de Mayotte représente un enjeu de taille. L'île de Mayotte, comme tous les ZNI, présente une forte dépendance aux énergies fossiles. Sa population jeune est lourdement touchée par le chômage. Les activités économiques sont essentiellement tournées vers les commerces et services sur la commune.

### V.3.6 Occupation du sol

D'après le PADD de Mayotte, le site d'étude est en territoire à vocation naturelle et agricole. Celui-ci est cependant considéré comme « dégradé » car il est situé dans une zone de danger lié à la présence d'un établissement pyrotechnique (dépôt d'explosifs de 10 t d'ETPC) dans l'enceinte de la carrière de Koungou (réserve foncière n'ayant jamais servie dans le cadre des activités d'extraction de matériaux).

Selon la carte d'occupation des sols, le site d'étude est situé sur des peuplements de feuillus clairsemés (vert) et des terres arables (orange) (cf. Figure 66). Il s'agit d'espaces agro-forestiers partiellement en friche et partiellement cultivés de manière illégale (cultures vivrières : ambrevade, banane, manioc, cultures accessoires : ananas, piment, maïs, haricot et quelques arbres fruitiers isolés : cocotiers, manguiers, jacquiers et arbres fourragers, etc.)

**Contrairement au Sud de l'île, le Nord-Est de Mayotte concentre la majorité de l'urbanisation et des activités économiques du territoire, notamment sur le long du littoral. Les villages se succèdent le long de la RN1.**

**Des zones naturelles marquées par des peuplements de feuillus et des zones agricoles, notamment constituées par de l'agriculture vivrière et maraichère occupent l'espace. A noter que ces activités agricoles sont illégales.**





Figure 66 : Carte d'occupation des sols (Source : Eco-Stratégie, 2020)

Occupation du sol	
	Aire d'Etude Immédiate (AEI)
	Aire d'Etude Eloignée (AEE - 2,5 km)
	Limite communale
Type d'occupation du sol	
	Autres formations herbacées
	Bambous
	Bananiers
	Estran
	Formations arborescentes et sous-arborescentes
	Mangrove
	Palmiers
	Pelouses, herbe rase
	Peuplement de feuillus clairsemé
	Peuplement de feuillus à couvert modéré
	Peuplement de feuillus dense
	Plantation arborée
	Prairies
	Sols nus
	Surfaces d'eau continentale
	Surfaces d'eau marine permanente
	Tapis de lianes
	Terres arables
	Zones à matériaux minéraux
	Zones bâties
	Zones non bâties

Eco-Stratégie © - MBR - 10/02/2020 - Reproduction interdite  
Sources : Eco-Stratégie, Alrioma, DEAL Mayotte (OCSS Grande Echelle 2016)



### V.3.7 Infrastructures de transport

Source : PLU de Koungou, 2011

#### V.3.7.1. Les voies structurantes

Le réseau routier de Mayotte se compose de 90 kilomètres de routes nationales et de 140 kilomètres de routes départementales, desservant l'ensemble des communes et des villages de l'île :

- Le réseau routier est constitué principalement d'un axe à l'Est de la Grande-Terre reliant Chirongui au Sud à Mitsamboro au Nord via Mamoudzou par le réseau routier national (RN1, RN2 et RN3) ;
- Sur ces artères principales se greffe un réseau départemental constitué de routes de rase campagne et de voies de liaisons interurbaines (essentiellement à l'Ouest de la Grande-Terre et à l'intérieur de la Petite-Terre) ;
- A cet ensemble, s'ajoutent des voies de desserte communales et locales.

Le réseau mahorais est constitué uniquement de routes bidirectionnelles sans créneaux de dépassement ou sections à 2 voies. La vitesse de circulation sur le réseau routier est limitée à 70 km/h.

Le Nord de la commune est traversé de Hamouro à Mounyambani par la RN3 qui relie Tsararano à Tsimkoura (village de Chirongui) en passant par Dembéni, Bandrilié et Chirongui, sur une longueur de 21,5 km.

Dans le sud, la CCD4 permet d'accéder aux villages de Mtsamoudou et Dapani (axe reliant Tsimkoura à Chirongui sur 34 km). Entre Hamouro et Dapani, la distance par la route est de 16 km. En raison des contingences topographiques, le réseau routier est sinueux ce qui peut être un facteur d'accidents.

Les routes structurantes permettent à leurs usagers d'aller rapidement à Mamoudzou, pôle économique et d'équipement de l'île. Cependant, l'accès à la ville principale est perturbé par des embouteillages qui s'accroissent chaque année avec l'augmentation du nombre de voitures sur l'île.

Ainsi, il est prévu, qu'en 2025, la RN 3 verra le passage de près de 8 650 véhicules par jour (V/J) au niveau de Hamouro, ce qui sera de nature à créer des encombrements durant les heures de pointes. La route sera très difficile à partir de Ironi Bé (22 200V/J) et presque impraticable à partir de Passamainty où on table sur près de 42 000V/J dans les 15 prochaines années. La part des poids lourds dans ce trafic ne sera pas très importante. En effet, le gros de la circulation sera le fait des déplacements domicile-travail.

Peu de soins ont été apportés aux routes communales après leur réalisation ce qui a entraîné leur dégradation rapide à cause du trafic et des conditions naturelles mais aussi du déversement des eaux pluviales et la mauvaise qualité des couches de roulement réalisés en bicouche.

Il n'y a quasiment pas de parkings pour le stationnement des camions ou des bus dans les villages, ce qui contraint les chauffeurs résidant de la commune à garer leur véhicule sur des emplacements inappropriés.



Figure 67. Réseau routier de Mayotte en 2012 (Source : Plan global de transport et de déplacement de Mayotte, 2016)



### V.3.7.2. Transport sur le territoire communal

Koungou bénéficie du port de Longoni du flux de transport de marchandise concentré sur l'axe Port de Longoni – Mamoudzou :

- Zone Industrielle de M'Gombani ;
- Zone Industrielle Nel et de Kawéni ;
- Mamoudzou centre.

La commune subit le trafic poids lourds lié aux activités de :

- Port de Longoni ;
- Carrières : acheminement des matériaux de construction vers les chantiers de l'île et les usines de préfabrication ;
- Transports scolaires ;
- Transport de déchets à la décharge.

#### MAILLAGE ET HIERARCHISATION DU RESEAU



Figure 68 : Maillage et hiérarchisation du réseau routier sur la commune de Koungou (Source : PLU de Koungou, 2011)

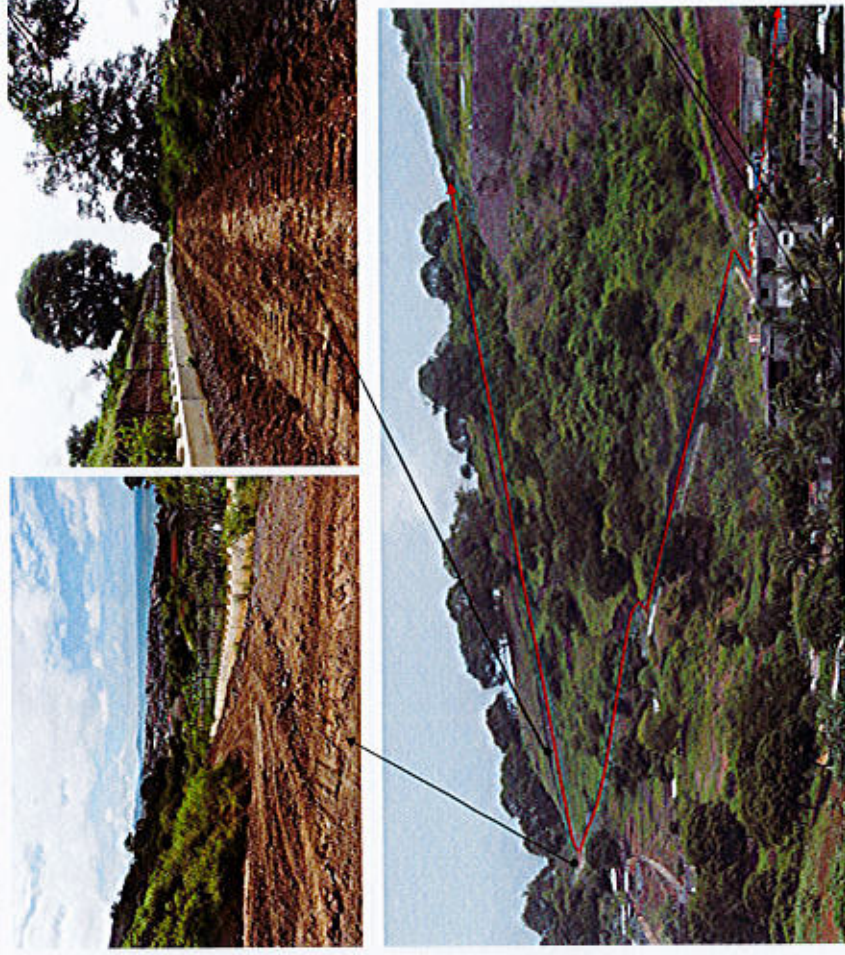
1. Le **réseau primaire** constitué par la RN1 constitue le seul lien
  - Entre les villages
    - Qui se sont développés de part et d'autre de la RN1, avec de nombreux piquages sur Celle-CI ;
    - Et présentent une façade de part et d'autre de la rue.
  - Entre différents quartiers d'un même village
  - Entre les carrières de Koungou et Kangani, les usines de préfabrication (Majicavo Koropa et Longoni) et les chantiers de l'île

### 2. Les réseaux secondaires :

- Irriguent les différents quartiers de village
- N'ont pas systématiquement d'interconnexion entre eux et multiplient les impasses
- Canalisent les flux sur la RN1
- Sont dégradés et sous dimensionnés
- Présentent des problèmes d'accessibilités entre logements et équipements

### V.3.7.3. Sur le site d'étude

L'AEI est accessible depuis l'entrée de la carrière ETPC par une piste en terre à l'aide d'un véhicule 4X4. Les omières laissées par le passage des 4X4 peuvent créer des difficultés d'accès notamment lors de la saison des pluies (creusement d'ornières, bosses, boue, formation de bourbiers par exemple), sans compte sur le dénivelé important. De plus, la piste est constituée de plusieurs virages en tête d'épingle.



Photozabie 11 : Piste en graviers puis en terre (tracé rouge) permettant d'accéder au site d'étude dans l'enceinte la carrière de Koungou (Source : ESR, Janvier 2020, Visite de site)



L'AEI est situé dans les hauteurs de Koungou, à l'interface entre les villages de Majicavo-Koropa et de Koungou. Il est accessible depuis le réseau primaire (RN1), puis par la rue Manga Mro amenant à l'entrée de la carrière. Il faut ensuite emprunter une piste en graviers puis en terre traversant le secteur de la carrière avec un 4X4 pour rejoindre les hauteurs du secteur.

- **Les transports en commun**

Les taxis collectifs font office de transport en commun, en ville (taxis urbains) comme dans les villages (taxis interurbains ou taxis-brousse) : ils constituent de fait la seule offre de transport terrestre à destination des adultes.

Ce système de taxis collectifs actuel joue un rôle social très important dans l'accès au transport pour l'ensemble de la population mahoraise. Ainsi, 679 licences officielles étaient exploitées à fin 2013. Chaque taxi exerce sur une zone pré-définie : Petite Terre (115 taxis), urbain Mamoudzou (340 taxis), interurbain selon 4 secteurs (sud, centre-sud, centre-nord, nord) dont 61 véhicules dans le Nord.

### V.3.8 Servitudes et réseaux divers

Source : *Météo France, Géoportail, [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr), [www.carte-fn.lafibre.info](http://www.carte-fn.lafibre.info)*

- **Station radioélectrique**

Aucun faisceau hertzien ne traverse l'AEI. Les deux pylônes autostables les plus proches se trouvent à 1,4km à l'Ouest du site (cf. Figure 69).

#### Aucun faisceau hertzien ne traverse l'AEI.

- **Servitudes électriques**

A l'instar de nombreux autres systèmes insulaires, le réseau électrique de Mayotte est un réseau fermé qui n'est pas interconnecté aux autres îles.

L'injection de production sur le réseau est réalisée via deux postes sources HTB/HTA situés à Kawéni et Longoni (Grande-Terre) et un poste de répartition 20 kV/20kV situé aux Badamiers (Petite-Terre).

Le transport est actuellement assuré avec une tension de 20 kV, utilisée habituellement uniquement pour la distribution. Sa structure est la suivante :

- 4 postes de répartition HTA/HTA (Longoni, Badamiers, Kawéni et Convalence) ;
- 17 départs HTA en technologie aérienne et souterraine (plus 1 dédié pour le raccordement de la ferme solaire de Longoni) sur environ 417 km de lignes ;
- Des liaisons de transit HTA souterraines : 2 entre Longoni et Kawéni, 2 entre Kawéni et Convalence ;
- 3 câbles sous-marins d'une capacité de 12 MW par câble avec des liaisons de transit HTA souterraines entre Badamiers et Kawéni.

Le relief de l'île et le manque d'un véritable réseau de transport (à l'heure actuelle, le réseau de transport est en 20 kV) imposent de longs départs (en moyenne 50 km) et entraînent des chutes de tension pour les clients situés dans le Sud en bout de ligne.

Cependant, il existe un projet de création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV à Sada/ Sada/Mtsagnougni. Avec ce projet, EDM propose donc la continuité du réseau de transport existant (ligne 2\*90 KV KAWENI-LONGONI), capable de satisfaire et de répartir au mieux l'évacuation des nouveaux groupes de production. Ainsi, la desserte de la fourniture dans les zones du Sud de Grande-Terre sera nettement améliorée. Le raccordement Longoni à Sada-Mtsagnougni est la seconde étape du renforcement du réseau de transport d'électricité de Mayotte. La première était la création en 2013 d'une liaison électrique à 90 kV entre la centrale thermique de Longoni et le poste source de Kawéni ainsi que deux postes 90/20 kV situés aux deux extrémités de la ligne.

**La commune de Koungou accueille sur son territoire communal, dans le village de Longoni, l'une des deux centrales thermiques que compte Mayotte ainsi que quelques installations de**

centrales photovoltaïques, comme celle installées à Longoni. Le réseau reste principalement aérien.

- **Alimentation en Eau Potable (AEP)**

Après consultation de l'ARS OI, il a été confirmé qu'il n'existait aucun périmètre de protection de captages sur le périmètre d'étude.

Le périmètre de protection le plus proche du site d'étude est le captage en rivière de Longoni situé dans le village du même nom. Ce captage et ses périmètres de protection sont situés dans l'AEI.

**Au regard de la distance entre le site d'étude et le point de captage de Longoni (prise d'eau de surface), l'enjeu peut être considéré comme nul.**



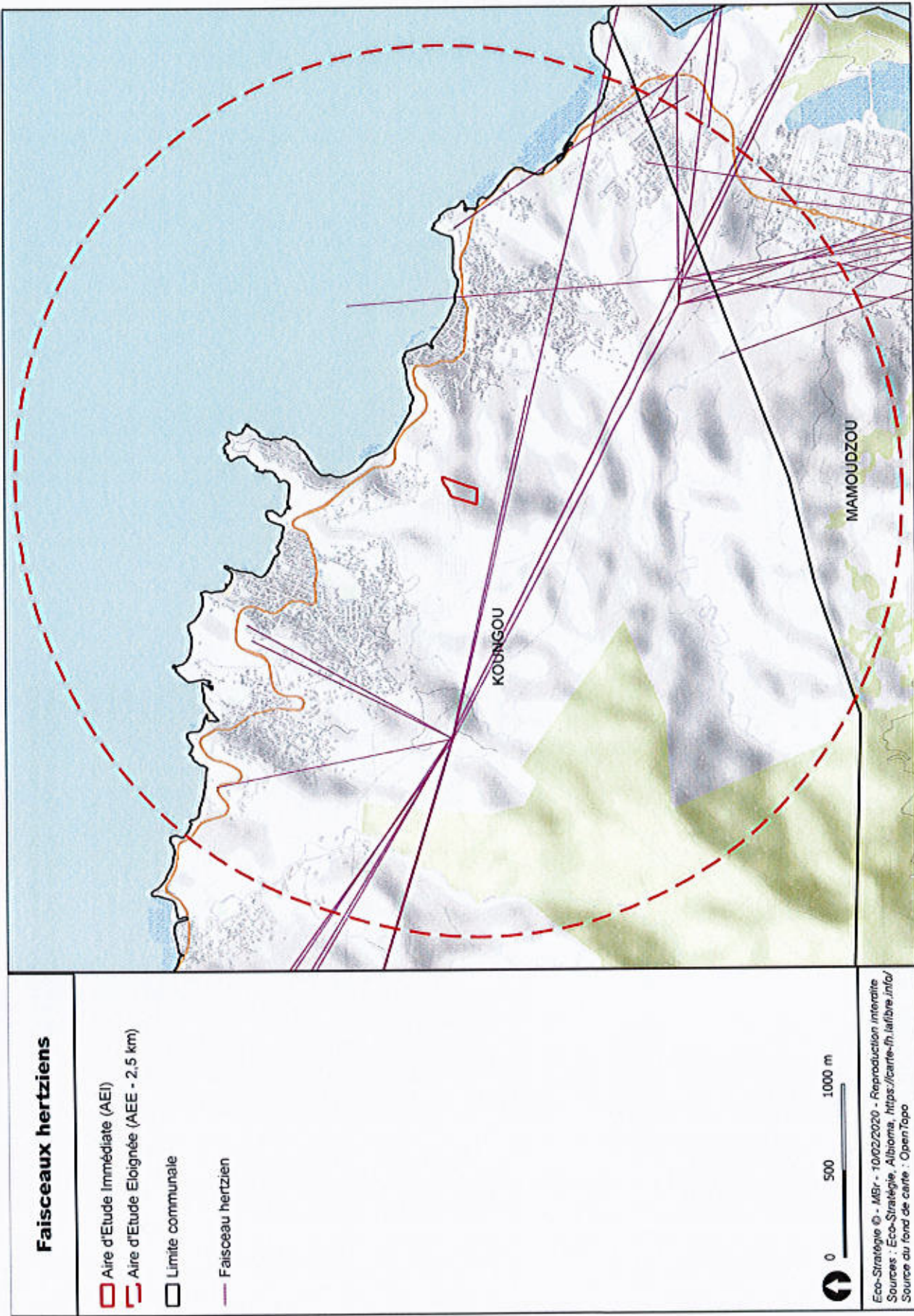


Figure 69 : Cartographie des faisceaux hertziens dans l'AEE (Source : Eco-Stratégie, 2020)

Eco-Stratégie © - MBr - 10/02/2020 - Reproduction interdite  
 Sources : Eco-Stratégie, Albioma, <https://carte-4h.lalbiome.info/>  
 Source au fond de carte : OpenTopo



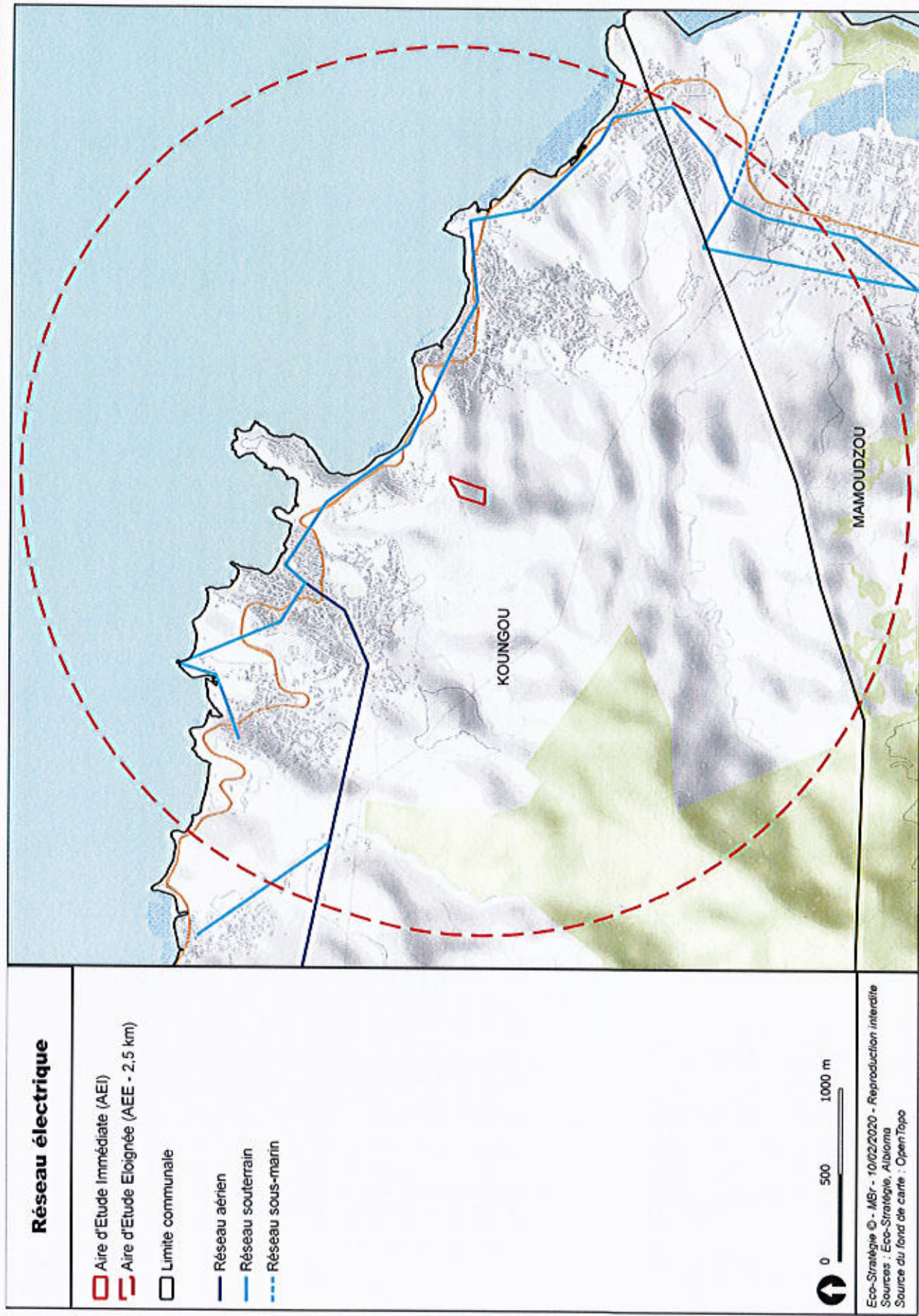


Figure 20 : Cartographie des réseaux électriques (Source : Eco-Stratégie, 2020)



### V.3.9 Risques technologiques

Source : Dossier départemental des risques majeurs, 2010 ; PLU de Koungou, 2011/ Géorisques

D'après le DDRM de Mayotte (2010), les principaux risques technologiques sur la commune de Koungou sont liés au risque industriel (site du Port de Longoni, stockage d'explosif à Koungou) et au risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).

#### V.3.9.1. Le risque industriel

Sur le site de Koungou, le risque industriel est lié au dépôt de 10 tonnes d'explosifs de la société ETPC (COLAS). Un périmètre de restriction d'usage du sol à proximité est défini et intégré au PLU de la commune<sup>6</sup> (cf. Chapitre III.5.3.2).

Selon l'arrêté du 20 avril 2007 fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques, toute charge de produits explosifs peut être à l'origine de cinq zones d'effets indiquées ci-après, classées selon les conséquences potentielles qu'elles présentent pour les personnes et pour les biens. Ces différentes zones sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 21 : Extrait de l'article 11 de l'arrêté du 20 avril 2007 définissant les zones

Désignation de la zone	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5
<b>Conséquences sur l'homme</b>	Extrêmement graves (blessures mortelles dans plus de 50 % des cas)	Très graves	Graves	Significatives	Effets indirects par bris de vitre
<b>Dégâts prévisibles aux biens</b>	Extrêmement graves	Importants et effets dominos	Graves	Légers	Destructions significatives des vitres

#### Le site d'étude est situé en Z4 du dépôt d'explosifs d'ETPC.

Les établissements recevant du public ainsi que les infrastructures dont la mise hors service prolongée en cas d'accident pyrotechnique serait dommageable pour la collectivité (installations non enterrées d'alimentation ou de distribution d'eau, d'énergie, telles que réseaux électriques sous haute et moyenne tension, réservoirs et conduites de produits inflammables, ensembles de production et de transmission d'énergie pneumatique, etc.) ne doivent pas se trouver en zones Z1 à Z4.

**Le site d'étude est concerné par le risque industriel, via la présence du dépôt d'explosifs dans l'enceinte de la carrière de Koungou.**

**L'AEI est situé au sein de la Z4 où « les installations non enterrées d'alimentation ou de distribution en eau potable, d'énergie tels que les réseaux électriques sous haute ou moyenne tension [...] ne doivent pas s'y trouver ».**

#### V.3.9.2. Le risque TMD

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières quel qu'en soit le mode.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.

<sup>6</sup> Arrêté N°10-158 SG/DRCTCV préfecture de Mayotte autorisant la société ETPC, entreprise de travaux publics et de concassage à exploiter un dépôt de produits explosifs sur le territoire de la commune de Koungou

Les matières dangereuses transitant à Mayotte, qui découlent des activités réglementées au titre des ICPE, peuvent être classées en 3 catégories :

- Les hydrocarbures, notamment le ravitaillement des stations-services de l'île depuis le stockage des Badamiens en Petite-Terre et depuis le stockage de Longoni en Grande-Terre.
- Les bouteilles de gaz individuelles, lors de leur transport collectif vers les points de vente sur l'ensemble du réseau routier.
- Les autres produits chimiques dangereux, en moindre quantité, importés par voie maritime et stockés à l'intérieur du Port de Longoni, des zones industrielles et entre ces zones.

**La RN1 est le principal axe de transport de matières dangereuses.**

**Etant relativement éloigné de la RN1, le site d'étude n'est pas concerné par le risque de TMD.**

#### V.3.9.3. Les ICPE

Source : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

Afin de limiter la survenue et les conséquences d'un accident industriel, les installations classées pour la protection de l'environnement sont soumises à une réglementation stricte.

Les activités ou substances relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation, en fonction de l'importance des risques ou des nuisances qui peuvent être engendrés.

Par ailleurs, les installations classées présentant les dangers les plus graves relèvent de la directive européenne dite « SEVESO III » du 4 juillet 2012 qui vise les établissements potentiellement dangereux au travers d'une liste d'activités et de substances associées à des seuils de classement.

Cette directive a renforcé et abrogé les dispositions des deux premières directives SEVESO du 24 juin 1982 et du 9 décembre 1996. Elle définit deux catégories d'établissements en fonction de la quantité de substances dangereuses pré-sentes : les établissements dits « SEVESO seuil bas » et les établissements dits « SEVESO seuil haut ».

Selon la base des installations classées, la commune de Koungou accueille 14 ICPE :

- 9 sous le régime de l'autorisation ;
- 5 sous le régime de l'enregistrement.

Les établissements sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Liste des ICPE présentes sur le territoire communal de Koungou (Source : [georisques.fr](http://georisques.fr))

NOM ETABLISSEMENT	REGIME EN VIGUEUR	STATUT SEVESO	ETAT D'ACTIVITE	PRIORITE NATIONALE
Electricité De Mayotte - EDM	Autorisation	Non Seveso	fonctionnement	Non
COLAS SARL Mayotte	Autorisation	Non Seveso	fonctionnement	Oui
SNC MANUMOUSSE	Autorisation	Non Seveso	fonctionnement	Oui
Ingénierie Béton Système	Enregistrement	Non Seveso	fonctionnement	Oui
Mayotte Route Environnement	Enregistrement	Non Seveso	fonctionnement	Oui
Ingénierie Béton Système	Autorisation	Non Seveso	fonctionnement	Oui
MAYCO	Enregistrement	Non Seveso	fonctionnement	Oui
Lafarge Ciments Mayotte	Enregistrement	Non Seveso	fonctionnement	Oui
SIGMA	Autorisation	Seveso seuil haut	fonctionnement	Non



SMSPP	Autorisation	Seveso seuil bas	En fonctionnement	Non
ETPC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui
STAR MAYOTTE	Autorisation	Non Seveso	fonctionnement	Non
ENTREPRISE BUGNA ERIC	Enregistrement	Non Seveso	fonctionnement	Oui
Mayotte Armature Industrie	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui

A noter que deux ICPE sont classées SEVESO :

- SIGMA : SEVESO Seuil Haut pour une activité de distribution de combustibles gazeux ;
- SMSPP : SEVESO Seuil Bas pour le transport par conduite de liquides inflammables.

Plusieurs de ces ICPE sont comprises au sein de l'AAE. Il s'agit de :

- La **carrière ETPC (COLAS)** actuellement en fonctionnement sous le régime de l'autorisation. Cette carrière dispose d'une autorisation jusqu'en 2033, pour un tonnage annuel maximal de 500 000 tonnes. C'est aussi l'un des sites qui disposent des réserves les plus importantes. La société ETPC dispose de la propriété foncière de l'ensemble du site. Elle exploite le seul dépôt d'explosif de l'île à l'usage des autres carrières.
- Le **dépôt de 10 tonnes d'explosifs** appartenant à ETPC (COLAS) situé également sur la carrière de Koungou.
  - Ces deux installations sont situées à proximité immédiate du site d'étude, étant lui-même sur une parcelle appartenant à ETPC.
- La **société COLAS** possède un deuxième site à de Majicavo-Koropa en plein cœur du village pour des activités liées à l'enrobage de bitume, au broyage et concassage et au dépôt de certains matériaux.
- La **société ENZO TECHNIQUE RECYCLAGE** est un centre de collecte des déchets dangereux en fonctionnement, aussi site BASIAS situé sur la commune de Mamoudzou.

**4 ICPE se situent au sein de l'AAE. Bien que l'AAE n'accueille pas d'ICPE, le site d'étude est situé à proximité immédiate de la carrière de Koungou et du dépôt d'explosifs tous deux classés ICPE.**

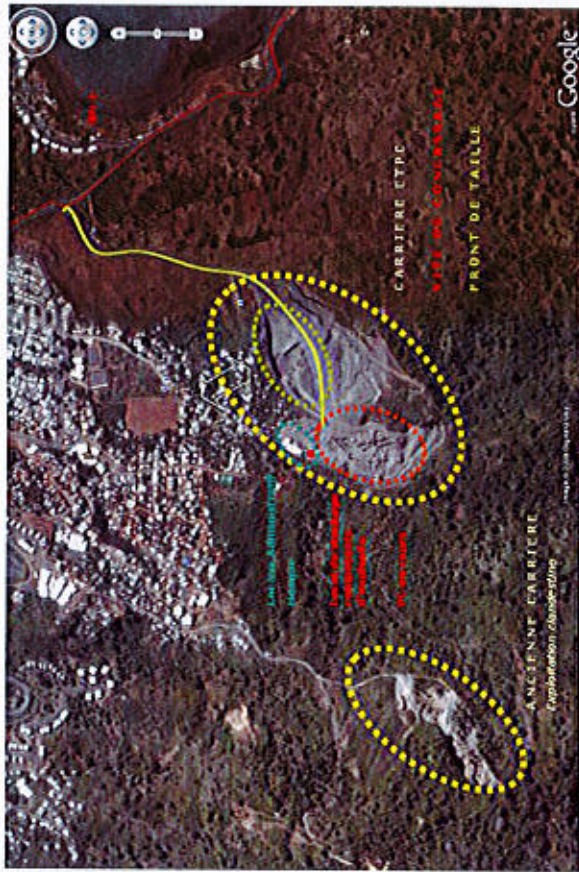


Figure Z1 : Carrière ETPC de Koungou (Source : PLU de Koungou, 2011)



Figure Z2 : Carrière ETPC-COLAS de Majicavo Koropa (Source : PLU de Koungou, 2011)



### V.3.9.4. Les sols pollués

**Le sol constitue une ressource naturelle non renouvelable.** Son usage et son devenir représentent un enjeu collectif majeur, tant pour les activités agricoles ou sylvicoles que pour la préservation de la qualité de l'environnement (cf. rôle puits carbone des sols par exemple).

La pollution des sols est un phénomène complexe du fait de la diversité des origines et des types de polluants, la complexité du transfert des polluants vers d'autres milieux ou sources, et la difficulté d'évaluer son incidence sur les milieux et la santé humaine.

Elle désigne toute contamination du sol, du sous-sol ou des eaux souterraines par des activités anthropiques. Le sol est alors considéré comme vecteur des polluants. Plusieurs situations peuvent être considérées :

- Les situations caractérisées de pollution du sol à la suite d'une activité artisanale ou industrielle ;
- L'érosion des sols, qui a des impacts sur la structure des sols, et se traduit aussi par une pollution des milieux aquatiques et de la ressource en eau ;
- Le sol comme compartiment de l'environnement, susceptible d'être contaminé et de porter des contaminations du fait de des pratiques agricoles, urbaines, de l'épandage de boues de stations d'épuration et de l'assainissement autonome, ainsi que le risque de pollution par les Eléments Traces Métalliques (ETM).

Concernant la problématique des sites et sols pollués : l'identification des activités industrielles ayant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, de même que les inventaires historiques régionaux des anciens sites industriels et activités de service sans présumer de leur état de pollution, sont réalisés.

En effet, la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués a amené les pouvoirs publics à recenser les anciens sites industriels potentiellement pollués, puis hiérarchiser les niveaux de pollution en vue de leur traitement in fine.

Les bases de données complémentaires BASOL et BASIAS inventorient les anciens sites industriels susceptibles d'être pollués. Ils indiquent les mesures et les données réalisées sur chaque site. L'objectif est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement.

### V.3.9.5. Les sites BASOL

Il n'existe pas de sites BASOL à Mayotte.

### V.3.9.6. Les sites BASIAS

Source : Site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Il existe 28 sites BASIAS sur le territoire communal de Koungou.

Au sein de l'AEI, sont présents plus d'une vingtaine de sites BASIAS dont 10 à Mamoudzou :

- A l'Ouest du site d'étude :
  - MAY97600126 : Constructions métalliques par S.C.O. en activité
  - MAY97600125 : Fabrication industrielle de charpente métallique et bois par EBDP en activité
  - MAY97600025 : Fabrication de béton par IBS en activité
  - MAY97600027 : Carrière d'IBS en activité
  - MAY97600110 : Dispensaire hospitalier en activité
  - MAY97600111 : Salle de Garde, Maternité et Dispensaire en activité
  - MAY97600021 : Carrière ETPC de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise : ICPE en activité
  - MAY97600114 : Dépôts d'explosifs d'ETPC/ ICPE (AP du 12/02/10) en activité

- A l'Est du site d'étude :
  - MAY97600083 : Carrière dont l'activité terminée
  - MAY97600020 : Fabrication d'ouvrage en béton par ETPC en activité
  - MAY97600026 : Fabrication de béton par ETPC en activité
  - MAY97600019 : Menuiserie dont l'état actuel est inconnu
  - MAY97600137 : Sites de dépôts de matériaux inertes de TETRAMA en activité
  - MAY97600029 : Carrière en activité
  - MAY97600154 : Dispensaire hospitalier en activité
  - MAY97600144 : Garage automobile
  - MAY97600136 : Fabrication de produits métalliques
  - MAY97600063 : Préfabrication d'éléments en béton
  - MAY97600139 : Collecte, transformation, conditionnement, tri et exportation de déchets recyclables
  - MAY97600038 : Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...
  - MAY97600062 : Fabrication de menuiserie aluminium
  - MAY97600037 : Fabrication ou stockage de peintures, vernis ou solvants

**22 sites BASIAS se situent au sein de l'AEI. A proximité immédiate du site d'études, deux sites BASIAS en activité sont présents. Il s'agit du dépôt d'explosifs et de la carrière appartenant tous deux à ETPC (COLAS).**